

Ministry of Education

Ministère de l'Éducation

Deputy Minister
Mowat Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2
Telephone (416) 325-2600
Facsimile (416) 327-9063

Sous-ministre
Édifice Mowat
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2
Téléphone (416) 325-2600
Télécopieur (416) 327-9063



NOTE DE SERVICE

2019: B07

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation
Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des
administrations scolaires

EXPÉDITRICE : Nancy Naylor
Sous-ministre

DATE : Le 11 mars 2019

OBJET : **Mesures de soutien pour les élèves atteints de troubles
du spectre autistique**

Le Ministère reconnaît que, du fait de l'annonce récente des modifications apportées au Programme ontarien des services en matière d'autisme (POSA), les enfants et les jeunes atteints de troubles du spectre autistique (TSA) entreront à l'école ou passeront de l'école à temps partiel à l'école à temps plein à compter du mois d'avril 2019 et au cours de l'année scolaire 2019-2020.

Pour aider les conseils scolaires à répondre aux besoins de ces élèves, le Ministère entend fournir des fonds supplémentaires pour les mois restants de l'année scolaire 2018-2019. Le Ministère fournira également un ensemble de mesures de soutien nouvelles et permanentes pour l'année scolaire 2019-2020.

Veillez noter que pour répondre aux besoins de ces élèves, il est conseillé de procéder à l'embauche de personnel expérimenté pouvant assister les élèves atteints de TSA nouvellement inscrits, ou les élèves atteints de TSA passant de l'école à temps partiel à l'école à plein temps.

Année scolaire 2018-2019

Pour répondre aux besoins en cours d'année des conseils scolaires, le Ministère a l'intention de reporter la date de dénombrement pour les élèves ayant bénéficié des services du POSA et qui s'inscrivent pour la première fois à l'école entre les mois d'avril et de juin 2019. Les conseils scolaires feront état des inscriptions au 31 mars, comme d'habitude. Cependant, une date de dénombrement reportée permettra aux conseils scolaires de profiter d'un financement pour une année scolaire complète pour les élèves

admissibles nouvellement inscrits pour les mois restants de l'année scolaire 2018-2019. Grâce à cette mesure, les conseils scolaires recevront un financement moyen de 12 300 \$ par élève, lequel leur permettra de planifier les soutiens pour le restant de l'année scolaire en cours.

Le Ministère proposera un changement aux règlements sur les Subventions pour les besoins des élèves (SBE) pour 2018-2019 afin d'appuyer ce financement et informera les conseils scolaires du changement proposé.

Année scolaire 2019-2020

Pour l'année scolaire 2019-2020, le Ministère compte allouer des fonds supplémentaires en plus du financement continu, afin de soutenir les conseils scolaires et les élèves atteints de TSA. Les initiatives de soutien sont décrites ci-après.

Le Ministère proposera un règlement sur les SBE pour 2019-2020 afin d'appuyer ce financement et informera les conseils scolaires de ce règlement proposé.

Promouvoir l'apprentissage professionnel

Le Ministère s'engage à aider les conseils scolaires, les chefs d'établissement, les enseignantes et enseignants de même que les aides-enseignantes et aides-enseignants à être bien préparés à appuyer les élèves atteints de TSA.

À l'heure actuelle, plus de 70 000 enseignantes et enseignants de l'Ontario ont des qualifications additionnelles en éducation de l'enfance en difficulté. Par ailleurs, plus de 1 000 enseignantes et enseignants de l'Ontario ont suivi le cours de qualification additionnelle Enseignement aux élèves ayant des besoins particuliers en communication (troubles du spectre autistique). Le Ministère accordera un financement annuel d'un million de dollars afin de subventionner intégralement les enseignantes et enseignants qui souhaitent acquérir la qualification additionnelle Enseignement aux élèves ayant des besoins particuliers en communication (troubles du spectre autistique). Le Ministère prévoit que ce soutien permettra à 4 000 enseignantes et enseignants d'acquérir cette qualification au cours des trois prochaines années.

Par ailleurs, le Ministère augmentera les occasions de formation offertes aux conseils scolaires en multipliant par deux le financement annuel alloué au Geneva Centre for Autism, qui passera à deux millions de dollars, afin d'offrir des occasions de formation aux membres du personnel enseignant, y compris aux enseignantes et enseignants et aux aides-enseignantes et aides-enseignants. La formation comprendra l'accès au cours de technicien en comportement inscrit (RBT). Le Ministère prévoit que jusqu'à 4 400 membres du personnel enseignant pourraient être formés chaque année grâce à ce nouvel investissement.

En 2019-2020, le Ministère demandera aux conseils scolaires d'axer le thème de l'éducation spécialisée faisant partie de la liste des sujets autorisés pour les journées pédagogiques sur le soutien aux élèves atteints de TSA. La note Politique/Programmes n° 151 sera modifiée pour inclure cette directive.

En 2020-2021, le Ministère exigera des conseils scolaires qu'ils appuient les occasions d'apprentissage liées aux TSA offertes à tous les membres du personnel enseignant dans le cadre d'une journée pédagogique, et ce, afin d'aider les élèves atteints de TSA.

Le Ministère soutiendra les nouvelles enseignantes et les nouveaux enseignants en révisant le manuel des éléments d'insertion professionnelle du Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant (PIPNE) afin d'y inclure davantage d'occasions de formation basées sur l'analyse comportementale appliquée (ACA).

Financer les mesures de soutien aux élèves

Le Ministère maintiendra tous les aspects du financement de l'éducation de l'enfance en difficulté des SBE en 2019-2020, y compris les allocations clés destinées aux élèves ayant besoin de soutiens importants. Le financement de l'éducation de l'enfance en difficulté devrait atteindre les 3,01 milliards de dollars en 2018-2019 et il sera maintenu en 2019-2020.

Un certain nombre de volets du financement de l'éducation de l'enfance en difficulté sont fondés sur les demandes et adaptés aux changements dans les inscriptions des élèves ayant des besoins élevés. Les conseils scolaires sont incités à utiliser ces allocations et à faire appel au Ministère s'il y a lieu de faire preuve d'une souplesse supplémentaire pour garantir que ce financement soit entièrement disponible pour les élèves atteints de TSA.

Il convient notamment de rappeler aux conseils scolaires les volets existants du financement de l'éducation de l'enfance en difficulté, qui peuvent être particulièrement utiles pour soutenir les élèves atteints de TSA nouvellement inscrits :

- L'Allocation au titre du volet Expertise comportementale (Allocation VEC) fournit des fonds aux conseils scolaires pour qu'ils puissent embaucher des professionnels spécialisés en ACA à l'échelle du conseil. Ces professionnels soutiennent les directrices et directeurs, les enseignantes et les enseignants, les éducatrices et éducateurs et les autres membres du personnel scolaire en fournissant et en coordonnant le coaching, la formation et les ressources en matière d'ACA. Ils ont également pour mission de faciliter la transition, la collaboration et le partage d'informations entre les fournisseurs de services communautaires en matière d'autisme, le personnel scolaire et les familles. Ce financement prend également en charge des occasions de formation afin de renforcer les capacités des conseils scolaires en matière d'ACA. L'Allocation VEC s'élèvera à 15,2 millions de dollars en 2018-2019 et elle sera maintenue en 2019-2020.
- La somme liée à l'incidence spéciale (SIS) prévoit jusqu'à 27 405 \$ pour les élèves ayant des besoins élevés qui requièrent plus de deux employés à temps plein pour répondre à leurs besoins en matière de santé et de sécurité de même qu'à ceux des autres élèves de leur école. Les conseils scolaires peuvent soumettre les demandes au titre de la SIS aux bureaux régionaux du ministère de l'Éducation pour approbation. L'allocation au titre du volet SIS devrait s'élever à 105,3 millions de dollars en 2018-2019 et elle sera maintenue en 2019-2020.

En 2018-2019, les dates fixées par l'administration pour le dépôt des demandes au titre de la SIS seront prolongées pour les élèves admissibles.

- La somme liée à l'équipement personnalisé (SEP) fournit aux conseils scolaires un financement fondé sur l'effectif et les demandes pour soutenir les élèves ayant des besoins élevés. Ce financement peut servir à l'achat d'ordinateurs et de technologies de communication, de même qu'à l'achat de matériel non informatique, notamment du matériel sensoriel. L'allocation au titre du volet SEP devrait s'élever à 106,6 millions de dollars en 2018-2019 et elle sera maintenue en 2019-2020. En 2018-2019, les dates fixées par l'administration pour le dépôt des demandes de l'allocation au titre du volet SEP seront prolongées pour les élèves admissibles.
- Le financement des équipes multidisciplinaires (EM) a été instauré en 2018-2019 en vue de soutenir les élèves ayant des besoins élevés, y compris les élèves atteints de TSA. Les conseils scolaires continuent de recruter du personnel possédant les diplômes appropriés pour bénéficier pleinement de ce financement. Le Ministère collaborera avec le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires et les conseils scolaires afin de faciliter le recrutement de personnel possédant les compétences appropriées. L'allocation au titre du volet du financement des EM s'élèvera à 50,8 millions de dollars en 2018-2019 et elle sera maintenue en 2019-2020.

Élargir les programmes de perfectionnement des compétences après l'école

Le Ministère appuie la mise en place d'un programme pilote dans de nombreux conseils scolaires afin de permettre la prestation du programme de perfectionnement des compétences après l'école. Le Ministère allouera 6,1 millions de dollars pour permettre à ce projet pilote fructueux d'être étendu à tous les conseils scolaires de la province au cours de l'année scolaire 2019-2020.

Soutenir les transitions

Le ministère de l'Éducation et le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires continueront à soutenir la transition des élèves atteints de TSA vers l'école par le biais du programme Connexions pour les élèves, jusqu'à ce que la version remaniée du POSA soit en place.

Le Ministère organisera également une série de sessions virtuelles sur les exclusions et les journées modifiées afin de faire participer les parents, les membres du personnel enseignant, les administratrices et administrateurs et d'autres personnes à un dialogue sur ces enjeux complexes. Les détails seront communiqués à une date ultérieure.

Par ailleurs, le Ministère mènera des enquêtes périodiques auprès des conseils scolaires afin d'évaluer l'incidence de l'augmentation des taux d'inscription ainsi que l'assiduité des enfants et des jeunes atteints de TSA alors qu'ils intègrent le système scolaire. Le Ministère demandera également aux conseils de fournir, sur leur site Web, des informations destinées aux familles souhaitant inscrire leurs enfants et leurs jeunes.

Si vous avez d'autres questions, veuillez vous adresser à vos bureaux régionaux du Ministère de l'Éducation. Une liste des bureaux régionaux est disponible à l'adresse suivante : <http://www.edu.gov.on.ca/fre/parents/offices.html>

Nous tenons à remercier les conseils scolaires de leur dévouement continu à fournir des programmes et des mesures de soutien à tous les élèves, y compris ceux atteints de TSA. Nous maintenons notre engagement à fournir des environnements d'apprentissage sécuritaires et sains à tous les élèves et à tous les membres du personnel.

La sous-ministre de l'Éducation,

Original signé par

Nancy Naylor

c.c. : Council of Ontario Directors of Education (CODE)
Administratrices et d'administrateurs des affaires scolaires